



URSY INFO

N° 24 / mai 2022



Ursy - Vauderens

Sommaire

Le mot du Syndic	1
Activités du Conseil communal	2
Convocation assemblée communale	3
Comptes de résultats 2021	4
Compte des investissements 2021	8
Bilan 2021	11
Commentaires sur les comptes 2021 / Investissements 2022 - compléments	12
PV assemblée du 13 décembre 2021	13
Distance murs, clôtures / Prise d'eau à une borne hydrante (BH)	19
Réseau communal d'eau potable - analyses / Nouveau règlement relatif à la distribution d'eau potable	20
Permis de construire	21
Statistiques communales / Déménagement à l'intérieur de la commune / Guichet virtuel / Déclaration d'arrivée ou de départ / Cartes CFF	22
Fête Nationale / Engagement d'un nouvel agent d'exploitation / Repas à domicile / Entretien et nettoyage des routes	23
Calendrier scolaire 2022 - 2023 / Conseil des parents / École enfantine / Accueil Extrascolaire d'Ursy	24
Canapé forestier	25
Anniversaire - 90 ans / Easyfind	27
Réduction des primes à l'assurance-maladie / Ursy s'Anime / Nuisances sonores / Utilisation des compacteurs	28
Élection au Conseil d'Etat / Votations - élections / déchets spéciaux	29
Application mobile «Ursy» / Tirs obligatoires	30
Musée du papier peint	31

Le mot du Syndic

Chères habitantes et chers habitants de la Commune d'Ursy,

La prochaine assemblée communale qui aura lieu le lundi 30 mai 2022 aura pour principal objet la présentation des comptes 2021. En plus de cela, le Conseil communal proposera aux citoyennes et aux citoyens de notre commune quelques investissements complémentaires qui n'étaient pas prêts pour être présentés lors de l'assemblée de décembre 2021.

Situation financière

Les comptes 2021, dont l'extrait figure dans ce journal, sont pour la première fois sous la forme du Modèle Comptable Harmonisé, appelé communément MCH2. La présentation est un peu différente et la comparaison avec les comptes des années précédentes est parfois un peu compliquée. Pour se faire une idée de la situation financière de

notre commune, le meilleur indicateur est le résultat opérationnel. Ce chiffre correspond au résultat du ménage communal sans tenir compte des amortissements de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (PA). Pour l'année 2021, le résultat opérationnel se monte à CHF 536'577.65, ce qui est un signe de la bonne santé financière de notre commune.

Investissements

Durant l'assemblée du 30 mai prochain, le conseil communal proposera aux citoyens d'approuver 4 investissements complémentaires. Il s'agit d'un crédit pour poursuivre les travaux préparatoires en vue de la réfection de l'enveloppe du bâtiment de l'administration communale, d'un crédit d'étude pour la mise en séparatif EU/EC d'une partie du réseau qui est encore en unitaire et le renouvellement d'une



Philippe Dubey

conduite d'adduction d'eau et, enfin, d'un crédit pour des mesures d'amélioration de 4 secteurs de notre réseau des eaux claires. Ce dernier investissement est bien entendu le plus important, mais il concerne des mesures nécessaires est relativement urgentes pour éviter les désagréments subis par certains habitants de notre commune lors des importantes précipitations du printemps dernier.

Changements au sein du Conseil communal

À la suite de l'élection de M. Philippe Demierre au Conseil d'Etat, le conseil communal a organisé une élection complémentaire. Lors de sa séance du 21 mars dernier, le Conseil communal

a accueilli, comme nouvelle membre de l'exécutif, Mme Chloé Savary de Vauderens, 37 ans, hygiéniste dentaire de formation. Nous lui adressons toutes nos félicitations pour son élection et nous sommes certains qu'elle s'intégrera rapidement et sans difficulté au sein du Conseil communal. A cette occasion, la répartition des dicastères a quelque peu été modifiée. La santé a été reprise par M. Patrick Peyter, les routes ont été reprises par M. Jacques Bourquenoud, alors que Mme Chloé Savary a pris en charge l'instruction publique, les énergies, l'environnement et le cimetière. Lors de cette séance, le conseil communal a également élu un nouveau vice-syndic en la personne de M. Patrice Conus.

Personnel communal

Le conseil communal a pris acte de la démission de Mme Fabienne Tapsoba en qualité d'auxiliaire à l'école maternelle d'Ursy. Mme Anne Angéloz a été engagée à ce poste à partir du 1er février 2022. En prévision du départ à la retraite de M. Charly Deschenaux, ancien responsable de l'exploitation, en juillet prochain, le Conseil communal a engagé M. Ludovic Corpataux en qualité d'agent d'exploitation à partir du 1er avril 2022. Nous leur souhaitons

la bienvenue au sein du personnel communal et nous espérons que tous deux auront beaucoup de plaisir dans leurs nouvelles fonctions. Le 1er janvier 2022, Mme Myriam Magne, concierge de la halle de gym II pour l'ACSU (Association Centre Sportif Ursy) a fêté ses 15 ans d'activité. Je la félicite pour sa fidélité et la remercie pour son engagement.

Je vous invite à prendre connaissance des informations figurant dans ce journal communal. Des compléments d'informations pourront bien entendu être demandés lors de l'assemblée du 30 mai prochain ou en contactant notre administration qui se fera un plaisir de vous renseigner.

Avant de conclure, je remercie toutes les personnes qui contribuent à la bonne marche de notre commune. J'adresse un merci tout particulier à mes collègues du Conseil communal, à l'ensemble du personnel communal ainsi qu'à toutes les personnes qui sont actives pour le bien-être des habitants de notre commune et pour le plaisir de ceux qui nous rendent visite.

Philippe Dubey, Syndic

≡ Activités du Conseil communal

Décembre 2021 à avril 2022

- Suite aux décisions de l'assemblée communale du 13 décembre 2021 :
 - Débuté l'étude pour les mesures PGEE.
 - Commandé les travaux pour l'aménagement d'un nouveau columbarium.
- Pris acte de la démission de Monsieur Philippe Demierre, vice-Syndic, suite à sa brillante élection au Conseil d'Etat.
- Organisé une élection complémentaire au Conseil communal le 13 mars 2022.
- Envoyé une demande de reconsidération au Conseil d'Etat du volet éolien du Plan Directeur Cantonal. Suite à la réponse du Conseil d'Etat, déposé un recours au Tribunal Fédéral.
- Engagé Madame Anne Angéloz en qualité d'auxiliaire à l'école maternelle d'Ursy à partir du 1er février 2022.
- Engagé Monsieur Ludovic Corpataux en qualité d'agent d'exploitation à partir du 1er avril 2022.
- Nommé les concessionnaires communaux autorisés à intervenir sur le réseau communal d'eau potable :
 - Entreprise Alpha-Contrôle
 - Entreprise Lager SA
 - Entreprise Gremion et Staremberg
- Organisé la Saint-Nicolas pour les enfants de la commune.
- En raison des restrictions sanitaires, pris la décision d'annuler le traditionnel Nouvel An des Aînés.
- Nommé Monsieur Rémi Deillon en qualité de fontainier communal à partir du 1er janvier 2022.
- Mise en service de l'ascenseur à l'administration communale
- Débuté les travaux pour la réfection des routes AF, étape 3. Organisé une séance d'information avec les riverains concernés.
- Visité Madame Marguerite Gavillet, Monsieur René Butty, Madame Marie Rose Golliard à l'occasion de leur 90ème anniversaire.
- Suite à l'élection complémentaire du 13 mars 2022, accueilli Madame Chloé Savary au sein du Conseil communal.
- Elu Monsieur Patrice Conus en tant que vice-syndic.
- Bouclé les comptes communaux 2021.
- Organisé l'Assemblée communale du 30 mai 2022.



**Commune
d'Ursy**

CONVOCAATION

Les citoyennes et les citoyens de la commune d'Ursy
sont convoqués en assemblée communale

Lundi 30 mai 2022 à 20h00
Salle communale - Ursy (Rue de l'Eglise 6)

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 13 décembre 2021 (ne sera pas lu, il figure dans le journal d'information)
2. Comptes 2021
 - 2.1 Compte de résultats
 - 2.2 Compte des investissements
 - 2.3 Rapport de gestion
 - 2.4 Rapport et préavis de la Commission financière
 - 2.5 Approbation
3. Investissements 2022 (compléments) - rapport de la commission financière et approbation
 - 3.1 Crédit d'étude rénovation bâtiment communal Ursy, étape 2
 - 3.2 Crédit d'étude (avant-projet) remplacement adduction d'eau Ursy
 - 3.3 Crédit d'étude (avant-projet) mise en séparatif EU/EC Ursy
 - 3.4 Mesures PGEE (plan général d'évacuation des eaux) Ursy, Vauderens, Vuarmarens
4. Reprise des infrastructures : Chemin du Perrey, Ursy
5. Approbation de la modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois - Association Secours sud fribourgeois *
6. Divers

Le Conseil communal

* Les statuts ne seront pas lus en assemblée communale.

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés sur le site internet www.ursy.ch ou à l'administration communale durant les heures d'ouverture du guichet.

Compte de résultats 2021

		Comptes 2021		Budget 2021		+/- Comptes-budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	1 115 327.51	280 451.30	1 125 860.00	174 400.00	-10 532.49	106 051.30
01	Législatif et exécutif	222 126.82	46 667.90	247 700.00	45 500.00	-25 573.18	1 167.90
02	Services généraux	893 200.69	233 783.40	878 160.00	128 900.00	15 040.69	104 883.40
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	324 690.14	157 514.75	330 790.80	153 050.00	-6 100.66	4 464.75
14	Questions juridiques	134 873.08	31 290.25	165 100.00	28 100.00	-30 226.92	3 190.25
15	Service du feu	175 166.10	120 824.50	144 300.00	119 000.00	30 866.10	1 824.50
16	Défense	14 650.96	5 400.00	21 390.80	5 950.00	-6 739.84	-550.00
2	FORMATION	4 983 317.65	457 492.00	5 059 187.35	456 400.00	-75 869.70	1 092.00
21	Scolarité obligatoire	4 532 725.75	457 492.00	4 605 929.00	456 400.00	-73 203.25	1 092.00
22	Ecoles spécialisées	416 706.90	0.00	424 258.35	0.00	-7 551.45	0.00
23	Formation professionnelle initiale	33 885.00	0.00	29 000.00	0.00	4 885.00	0.00
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	502 574.06	124 899.80	499 492.75	110 300.00	3 081.31	14 599.80
31	Héritage culturel	5 047.45	1 200.00	5 200.00	500.00	-152.55	700.00
32	Culture, autres	44 978.55	0.00	46 109.55	0.00	-1 131.00	0.00
34	SPORT ET LOISIRS	452 548.06	123 699.80	448 183.20	109 800.00	4 364.86	13 899.80
4	SANTE	1 467 768.65	18 644.65	1 523 792.95	43 200.00	-56 024.30	-24 555.35
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	988 835.35	0.00	969 381.70	0.00	19 453.65	0.00
42	Soins ambulatoires	455 470.40	0.00	505 911.25	0.00	-50 440.85	0.00
43	Prévention	23 462.90	18 644.65	48 500.00	43 200.00	-25 037.10	-24 555.35

Compte de résultats 2021

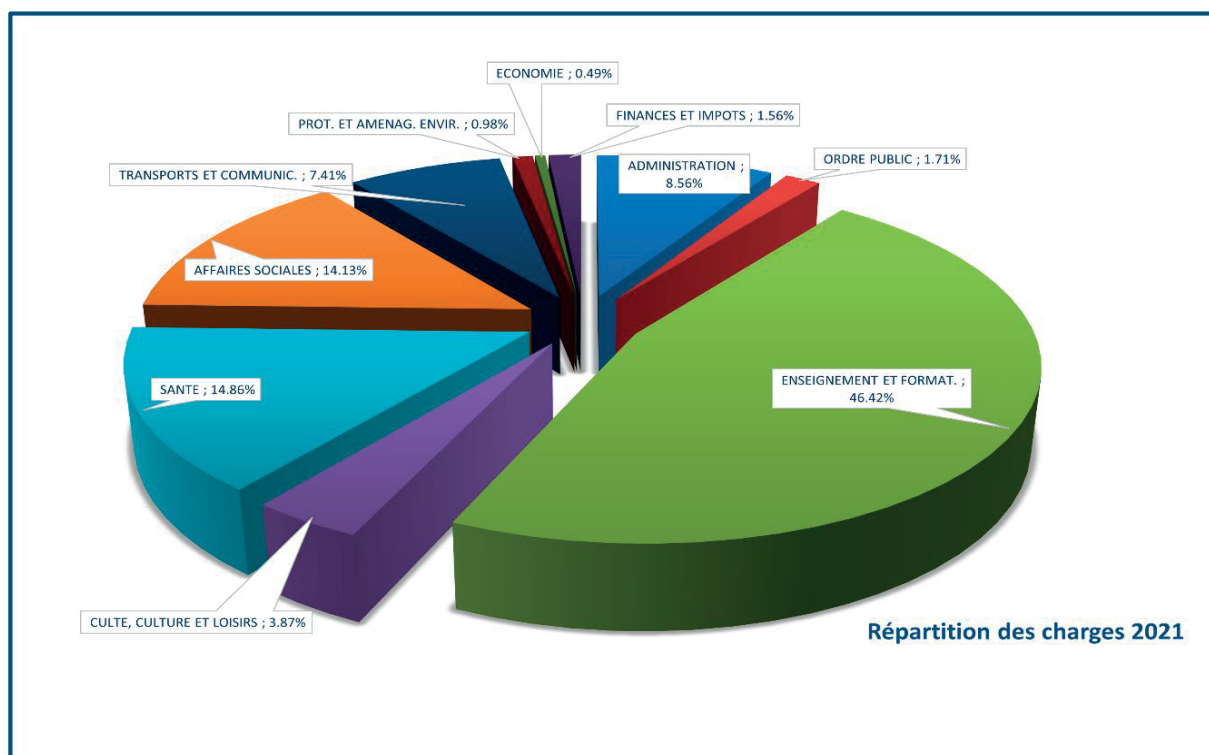
		Comptes 2021		Budget 2021		+/- Comptes-budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5	PREVOYANCE SOCIALE	1 448 332.71	70 412.95	1 559 078.30	64 300.00	-110 745.59	6 112.95
52	Invalidité	876 088.20	0.00	858 425.50	0.00	17 662.70	0.00
53	Vieillesse et survivants	7 377.15	3 396.35	0.00	2 600.00	7 377.15	796.35
54	Famille et jeunesse	268 035.76	62 230.00	265 334.80	61 700.00	2 700.96	530.00
55	Chômage	56 083.00	0.00	55 607.00	0.00	476.00	0.00
57	Aide sociale et domaine de l'asile	240 748.60	4 786.60	379 711.00	0.00	-138 962.40	4 786.60
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	989 010.15	266 780.20	957 755.00	281 700.00	31 255.15	-14 919.80
61	Circulation routière	791 036.15	245 545.20	752 270.00	258 700.00	38 766.15	-13 154.80
62	Transports publics	197 974.00	21 235.00	205 485.00	23 000.00	-7 511.00	-1 765.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1 451 182.79	1 355 797.29	1 592 997.00	1 332 229.00	-141 814.21	23 568.29
71	Approvisionnement en eau	447 318.25	447 318.25	571 918.85	441 700.00	-124 600.60	5 618.25
72	Traitement des eaux usées	554 584.05	554 584.05	574 329.00	574 329.00	-19 744.95	-19 744.95
73	Gestions des déchets	309 412.19	309 412.19	317 370.00	279 600.00	-7 957.81	29 812.19
74	Aménagements	3 714.75	0.00	6 000.00	0.00	-2 285.25	0.00
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	593.00	0.00	2 000.00	0.00	-1 407.00	0.00
77	Protection de l'environnement, autres	71 790.50	39 232.80	71 079.15	36 600.00	711.35	2 632.80
79	Aménagement du territoire	63 770.05	0.00	50 300.00	0.00	13 470.05	0.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	59 613.45	11 702.15	50 140.35	0.00	9 473.10	11 702.15
81	Agriculture	2 544.75	0.00	0.00	0.00	2 544.75	0.00

Compte de résultats 2021

		Comptes 2021		Budget 2021		+/- Comptes-budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
82	Sylviculture	10 136.00	0.00	8 850.00	0.00	1 286.00	0.00
84	Tourisme	25 381.80	11 702.15	24 674.35	0.00	707.45	11 702.15
85	Industrie, artisanat et commerce	21 550.90	0.00	16 616.00	0.00	4 934.90	0.00
9	FINANCES ET IMPOTS	1 699 261.68	11 297 383.70	286 070.00	10 369 585.50	1 413 191.68	927 798.20
91	Impôts	54 802.05	9 076 981.30	0.00	7 978 788.00	54 802.05	1 098 193.30
93	Péréquation financière intercommunale	0.00	903 452.00	0.00	903 452.00	0.00	0.00
95	Parts aux recettes, autres	0.00	234 902.80	0.00	231 300.00	0.00	3 602.80
96	Administration de la fortune et de la dette	182 262.23	169 219.75	286 070.00	408 400.00	-103 807.77	-239 180.25
97	Redistributions	0.00	289.60	0.00	500.00	0.00	-210.40
99	Postes non ventilables	1 462 197.40	912 538.25	0.00	847 145.50	1 462 197.40	65 392.75
		14 041 078.79	14 041 078.79	12 985 164.50	12 985 164.50	1 055 914.29	1 055 914.29

Clôture du compte de résultats (résultat global)

Libellés	Comptes 2021	Budget 2021
Charges d'exploitation	12 047 579.94	12 282 494.50
Revenus d'exploitation	12 520 516.39	11 280 029.00
Résultat de l'activité d'exploitation	472 936.45	-1 002 465.50
Charges financières	165 050.45	178 300.00
Revenus financiers	228 691.65	284 700.00
Résultat provenant de financement	63 641.20	106 400.00
Résultat opérationnel	536 577.65	-896 065.50
Charges extraordinaires	47 891.35	-
Revenus extraordinaires	973 511.10	48 900.00
Résultat extraordinaire	925 619.75	48 900.00
Imputations internes	318 359.65	524 370.00
Imputations internes	318 359.65	524 390.00
Total imputations internes	-	20.00
Résultat total, compte de résultats	1 462 197.40	-847 145.50



Compte des investissements 2021

		Exercice 2021		Budget 2021		+/- Comptes-budget 2021	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	ADMINISTRATION GENERALE	144 488.55	0.00	311 996.10	0.00	-167 507.55	0.00
02	Services généraux	144 488.55	0.00	311 996.10	0.00	-167 507.55	0.00
5200.00	Mise en place du modèle de compte (MCH2)	15 352.30	0.00	60 000.00	0.00	-44 647.70	0.00
5200.01	Mise en place de la gestion électronique des documents	23 215.85	0.00	21 996.10	0.00	1 219.75	0.00
0290	Immeubles administratifs	105 920.40	0.00	230 000.00	0.00	-124 079.60	0.00
5040.02	Installation d'un ascenseur Ursy	105 377.40	0.00	200 000.00	0.00	-94 622.60	0.00
5040.03	Crédit d'étude rénovation bât. Ursy	543.00	0.00	30 000.00	0.00	-29 457.00	0.00
2	FORMATION	0.00	0.00	0.00	620 000.00	0.00	-620 000.00
21	Scolarité obligatoire	0.00	0.00	0.00	620 000.00	0.00	-620 000.00
6310.00	Subventions d'investissements du canton	0.00	0.00	0.00	620 000.00	0.00	-620 000.00
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	27 209.10	0.00	42 371.35	0.00	-15 162.25	0.00
34	SPORT ET LOISIRS	27 209.10	0.00	42 371.35	0.00	-15 162.25	0.00
5060.00	Aménagements places de jeux	27 209.10	0.00	42 371.35	0.00	-15 162.25	0.00
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	-87 362.65	45 309.00	1 421 404.25	897 500.80	-1 508 766.90	-852 191.80
61	Circulation routière	-87 362.65	45 309.00	1 421 404.25	897 500.80	-1 508 766.90	-852 191.80
5010.01	Aménagements routiers, crédit d'étude	8 888.55	0.00	11 835.60	0.00	-2 947.05	0.00
5010.02	Réfection de routes AF étape 2	-107 693.25	0.00	29 974.95	0.00	-137 668.20	0.00
5010.03	Réfection de routes AF étape 3	11 442.05	0.00	1 379 593.70	0.00	-1 368 151.65	0.00

Compte des investissements 2021

		Exercice 2021		Budget 2021		+/- Comptes-budget 2021	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6300.00	Subventions d'investissements de la Confédération	0.00	23 217.00	0.00	448 750.40	0.00	-425 533.40
6310.00	Subventions d'investissements du canton	0.00	22 092.00	0.00	448 750.40	0.00	-426 658.40
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	366 174.80	56 043.35	1 072 468.90	693 915.00	-706 294.10	-637 871.65
71	Approvisionnement en eau	232 925.25	20 396.00	516 622.45	594 515.00	-283 697.20	-574 119.00
5031.01	Réfection de canalisations (routes AF étape 2)	8 678.75	0.00	10 100.00	0.00	-1 421.25	0.00
5031.04	Assainissement réseau EP (Vuarmarens-Morlens et Esmonts)	224 246.50	0.00	506 522.45	0.00	-282 275.95	0.00
6320.00	Participation des autres communes	0.00	3 097.50	0.00	0.00	0.00	3 097.50
6340.00	Subventions d'investissements du canton	0.00	0.00	0.00	594 515.00	0.00	-594 515.00
6370.00	Taxes de raccordement de ménages privés	0.00	13 708.00	0.00	0.00	0.00	13 708.00
6370.01	Versements de tiers	0.00	3 590.50	0.00	0.00	0.00	3 590.50
72	Traitement des eaux usées	108 372.35	35 647.35	465 846.45	99 400.00	-357 474.10	-63 752.65
5032.02	Construction d'un collecteur route de Vauderens à Ursy	0.00	0.00	175 904.95	0.00	-175 904.95	0.00
5032.20	Réfection canalisations : Routes AF Etape 2	108 372.35	0.00	112 000.00	0.00	-3 627.65	0.00
5032.21	Réfection canalisations : Routes AF Etape 3	0.00	0.00	177 941.50	0.00	-177 941.50	0.00
6310.00	Subventions d'investissements du canton	0.00	0.00	0.00	99 400.00	0.00	-99 400.00
6370.00	Taxes de raccordement de ménages privés	0.00	35 647.35	0.00	0.00	0.00	35 647.35
74	Aménagements	8 179.65	0.00	40 000.00	0.00	-31 820.35	0.00
5020.00	Aménagement des cours d'eau (Vauderens)	8 179.65	0.00	40 000.00	0.00	-31 820.35	0.00

Compte des investissements 2021

		Exercice 2021		Budget 2021		+/- Comptes-budget 2021	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
79	Aménagement du territoire	16 697.55	0.00	50 000.00	0.00	-33 302.45	0.00
5290.00	Plan d'aménagement local	16 697.55	0.00	50 000.00	0.00	-33 302.45	0.00
9	FINANCES ET IMPOTS	867 004.55	1 216 162.00	30 000.00	280 000.00	837 004.55	936 162.00
96	Administration de la fortune et de la dette	49 642.40	722 697.80	30 000.00	280 000.00	19 642.40	442 697.80
5000.04	Equipement zone d'activité (Les Terraux)	20 054.00	0.00	0.00	0.00	20 054.00	0.00
5040.00	Crédit d'étude bâtiment Vuarmarens	8 731.95	0.00	30 000.00	0.00	-21 268.05	0.00
5040.01	Frais de vente	288.55	0.00	0.00	0.00	288.55	0.00
5040.02	Frais de remise en état de la place anc. pavillons scolaires	20 567.90	0.00	0.00	0.00	20 567.90	0.00
6000.00	Vente de terrain	0.00	13 537.80	0.00	0.00	0.00	13 537.80
6000.10	Ventes parcelles "Les Terraux Ursy"	0.00	329 160.00	0.00	0.00	0.00	329 160.00
6140.00	Vente bâtiment, Chemin du Signal 2, Esmonts	0.00	280 000.00	0.00	0.00	0.00	280 000.00
6350.01	Participation de tiers	0.00	100 000.00	0.00	0.00	0.00	100 000.00
99	Postes non ventilables	817 362.15	493 464.20	2 491 415.80	2 878 240.60	-1 674 053.65	-2 384 776.40
5900.00	Report de recettes au bilan	817 362.15	0.00	2 491 415.80	0.00	-1 674 053.65	0.00
6900.00	Report de dépenses au bilan	0.00	493 464.20	0.00	2 878 240.60	0.00	-2 384 776.40
	Excédent de charges/produits		323 897.95	386 824.80			

Bilan 2021

		1.1.2021	31.12.2021
1	ACTIF	32 254 552.28	54 886 112.08
10	Patrimoine financier	6 530 232.28	10 463 802.01
100	Disponibilités et placements à court terme	2 474 914.57	3 878 812.87
101	Créances	3 252 254.46	-6 493 513.86
102	Placements financiers à court terme	0.00	0.00
104	Actifs de régularisation	317 861.25	9 980 902.30
107	Placements financiers à long terme	201.00	10 200.00
108	Immobilisations corporelles PF	485 001.00	3 087 400.70
14	Patrimoine administratif	25 724 320.00	44 422 310.07
140	Immobilisations corporelles PA	25 673 333.45	44 232 488.62
142	Immobilisations incorporelles PA	0.00	116 261.45
144	Prêts PA	50 985.55	0.00
145	Participations, capital social PA	1.00	73 560.00
146	Subventions d'investissement	0.00	0.00
2	PASSIF	32 254 552.28	54 886 112.08
20	CAPITAUX DE TIERS	27 201 408.64	30 437 469.00
200	Engagements courants	578 348.59	476 014.35
201	Engagements financiers à court terme	0.00	50 043.25
204	Passifs de régularisation (RG)	509 429.40	215 240.65
205	Provisions à court terme	113 452.40	156 090.15
206	Engagements financiers à long terme	25 502 500.00	29 041 202.35
29	Capital propre	5 053 143.64	24 448 643.08
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	84 133.60	2 504 602.72
291	Fonds enregistrés sous capital propre	0.00	0.00
293	Préfinancements	0.00	0.00
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0.00	8 212 844.07
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0.00	0.00
299	Excédent ou découvert de bilan	4 969 010.04	13 731 196.29

Commentaires sur les comptes 2021

En raison de l'introduction de la version 2 du Manuel Comptable Harmonisé (MCH2), la présentation des comptes de fonctionnement est quelque peu modifiée notamment s'agissant du résultat.

Celui-ci se décline dorénavant sur 3 niveaux qu'il s'agit de bien distinguer :

1. Le résultat opérationnel
2. Le résultat extraordinaire
3. Le résultat total

Le résultat opérationnel boucle avec un excédent de produits de CHF 536'577. C'est deux fois mieux qu'en 2020 et CHF 1,4 mio de mieux que le budget.

Comparé au budget, nous relevons des charges inférieures à hauteur de CHF 450'000 et des revenus supérieurs à hauteur de CHF 950'000.

Si les charges sont dans l'ensemble bien maîtrisées, les revenus sont plus difficiles à prévoir notamment les impôts sur les gains immobiliers et sur les mutations.

Le résultat extraordinaire est le fait du MCH2 et correspond au prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (PA). Pour 2021 et ce, jusqu'en 2030, nous « bénéficierons » à ce titre d'un produit extraordinaire de CHF 912'538 par an correspondant à 10% de la valeur de notre PA sans les terrains et les forêts. De plus, il faut ajouter CHF 13'082 de prélèvement sur la réserve de l'enveloppe budgétaire, ce qui donne un excédent de produits de CHF 925'620.

Le résultat total correspond à l'addition des 2 résultats susmentionnés à savoir un excédent de produits de CHF 1'462'197.40 Il sera viré au capital propre.

Toutefois, c'est bel et bien le résultat opérationnel qui doit et devra retenir toute notre attention. Celui-ci est dans la ligne du résultat de ces 5 dernières années en moyenne à hauteur de CHF 324'600.-.

Du côté des investissements, la majorité des objets est reportée en 2022. Il s'agit principalement de la mise en place du MCH2, de l'installation de l'ascenseur à l'administration communale et des routes AF étape 3.

L'intégralité des comptes 2021 (résultats et investissements) est disponible sur le site www.ursy.ch. Ils seront soumis pour approbation à la prochaine assemblée communale.

Investissements 2022 - compléments

(point 3 de l'ordre du jour)

Crédit d'étude rénovation bâtiment communal Ursy, étape 2 – CHF 50'000.00

L'Assemblée communale du 14 décembre 2020 a accepté un crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment communal à Ursy. Une analyse thermique a été réalisée par le bureau Intertecnic J-M Giroud. Il s'agit des bâtiments suivants : administration communale, halle de gym I, locaux communs ACSU (Association Centre Sportif Ursy) et salle de Paroisse. Des mesures d'assainissement de l'enveloppe du bâtiment doivent être prises ainsi que l'assainissement des installations techniques. Pour aller de l'avant dans ce projet, nous vous soumettons une demande de crédit de CHF 50'000.00 pour l'étape 2 (prestations d'architecte jusqu'à l'adjudication des travaux).

Crédit d'étude (avant-projet) remplacement adduction d'eau Ursy – CHF 30'000.00

Ce crédit d'étude concerne le renouvellement d'une conduite d'adduction en éternit posée en 1952. Cette conduite débute à proximité de la scierie et se termine vers le terrain de football. Le coût de cette étude (avant-projet) s'élève à CHF 30'000.00.

Crédit d'étude (avant-projet) mise en séparatif EU/EC Ursy – CHF 30'000.00

Le Plan Général d'Evacuation des Eaux recommande la mise en séparatif de plusieurs secteurs du village d'Ursy encore raccordés en unitaire. L'un de ces secteurs se situe à proximité de la conduite d'adduction d'eau qui doit être remplacée (voir point 2 ci-dessus). Il est opportun de réaliser ces travaux en parallèle. Le coût de cet avant-projet s'élève à CHF 30'000.00.

Mesures PGEE Vauderens, Ursy, Vuarmarens – CHF 2'400'000.00

Les fortes intempéries et la grêle qui se sont abattus sur la Commune d'Ursy en juin 2021 ont provoqué de multitudes inondations ainsi que de nombreux dégâts matériels. Suite à l'acceptation d'un crédit d'étude en décembre dernier, une étude préliminaire a été réalisée sur 4 secteurs : Chemin en Vily/Route de Moudon à Ursy, Chemin du Perrey à Ursy, Chemin des Sècherons et Route d'Ursy à Vauderens, Chemin du Champ de la Grange à Vuarmarens. L'étude réalisée montre que plusieurs tronçons sont sous-dimensionnés. Afin d'éliminer le risque d'inondation dans ces secteurs, nous vous soumettons un crédit d'investissement de CHF 2'400'000.



Procès-verbal de l'Assemblée communale du 13 décembre 2021 Salle paroissiale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 47 du 26 novembre 2021, un affichage au pilier public et par une convocation individuelle.

Président : Philippe Dubey, Syndic
Scrutateurs : Philippe Hermann, Claude Gavillet, Lise Frey
Présents : 80 citoyennes et citoyens (3,38 % de 2366 électeurs)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 21 juin 2021
2. Vente de l'ancien bâtiment scolaire de Mossel, parcelle 2030 RF
3. Budget 2022
 - 3.1 Budget de fonctionnement
 - 3.2 Budget des investissements
 - 3.2.1 Crédit d'étude mesures PGEE
 - 3.2.2 Aménagement d'un columbarium
 - 3.3 Rapport de la Commission financière
 - 3.4 Approbation
4. Nomination de l'organe de révision pour les exercices comptables 2022-2024
5. Approbation des nouveaux statuts de l'Association Pompiers Glâne-Sud
6. Approbation des nouveaux statuts de l'Association pour la construction et l'exploitation d'un centre sportif à Ursy (ACSU)
7. Approbation des nouveaux statuts de l'Association de communes pour l'adduction d'eau de la Glâne Sud-Ouest (AGSO)
8. Approbation des nouveaux statuts de l'Association du Cycle d'orientation de la Glâne
9. Approbation des nouveaux statuts de la Région Glâne-Veveyse
10. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Philippe Dubey, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme 3 scrutateurs.

Il informe, qu'afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité de l'article 3 du règlement d'exécution de la LCo. Cet enregistrement sera effacé, au plus tard, après l'approbation du procès-verbal de la présente assemblée.

Quelques citoyens se sont excusés. M. le Syndic les remercie. Les noms ne sont pas cités mis à part M. Patrick Peyter, Conseiller communal, Madame Valérie Carrel et Monsieur Ludovic Bürgi, membres de la commission financière.

M. le Syndic salue la presse : M. Charles Grandjean pour le journal « La Liberté ».

La pandémie Covid-19 nous oblige à adapter nos comportements et nos habitudes. Le virus est toujours présent et il s'agit encore et toujours de nous protéger et de respecter les règles édictées par l'OFSP.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 21 juin 2021

Le procès-verbal de l'assemblée du 21 juin 2021, ayant été inséré dans le journal d'information de la Commune d'Ursy, n'est pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE :	OUI	79	NON	0	Abstention	1
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

✓ Le procès-verbal de l'assemblée du 21 juin 2021 est approuvé à la majorité des voix exprimées.

M. le Syndic remercie Mme Marie-Claude Conus, Secrétaire communale, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

2. Vente de l'ancien bâtiment scolaire de Mossel, parcelle 2030 RF

M. le Syndic donne la parole à M. Patrice Conus, Conseiller communal, pour la présentation de ce point à l'ordre du jour.

M. Patrice Conus explique que lors de l'assemblée communale du 9 décembre 2019, il a été décidé de vendre l'ancien bâtiment scolaire de Mossel. Cela fait maintenant deux ans que le Conseil communal a mis en vente cet objet. Dans un premier temps en cherchant par ses propres moyens et par la suite en confiant le mandat à une société de courtage (Maillard ImmoServices SA). Le Conseil communal a reçu plusieurs offres. Après analyses des offres et entretiens avec les familles concernées, l'offre d'achat de CHF 550'000.00 de Madame Natalia Ronsin Sevillano et Monsieur Nicolas Ronsin d'Ursy a été retenue par le Conseil communal. Pour quelles raisons cette offre a été retenue ?

- ✓ le bâtiment est protégé. Les acheteurs souhaitent le conserver selon les prescriptions en vigueur ;
- ✓ les acheteurs souhaitent y aménager un logement familial avec une activité d'un bureau d'architecture ;
- ✓ une partie de la surface bitumeuse sera supprimée et aménagée en zone verte.

M. Patrice Conus précise également que cette vente est assortie de la condition suivante :

- ✓ octroi par les acheteurs d'une servitude pour permettre au bus scolaire de tourner sur la place devant le bâtiment.

Concernant le bus des TPF qui tourne également sur la place en fin d'après-midi, le Conseil communal est en discussion avec les TPF.

M. le Syndic passe maintenant la parole à Monsieur Nicolas Ronsin pour la présentation du projet de réaménagement du bâtiment. Monsieur Ronsin présente sa famille et quelques photos de l'aménagement projeté.

Avant d'ouvrir la discussion, M. le Syndic demande à Madame Natalia Ronsin Sevillano et Monsieur Nicolas Ronsin de quitter la salle.

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Corinne Bosson, Présidente de la commission financière.

« La Commune d'Ursy a mandaté l'agence Maillard Immoservices SA à Romont afin de mettre en vente ce bâtiment. Le prix de vente est de CHF 550'000.00 et la famille Ronsin souhaite acheter cette habitation à ce prix-là. Une commission de vente de 3% du prix effectif de la vente sera versée à l'agence immobilière, soit un montant de CHF 17'770.50 (TVA comprise). Dans la comptabilité, l'école figure au bilan pour un montant de CHF 532'229.50 après réévaluation MCH2 au 01.01.2021.

En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable à cette vente et invite l'assemblée communale à accepter cette proposition ».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

Est-ce que l'assemblée accepte la vente de l'ancien bâtiment scolaire de Mossel, parcelle 2030 RF, pour la somme de CHF 550'000.00 ?

VOTE :	OUI	78	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

- ✓ La vente de l'ancien bâtiment scolaire de Mossel, parcelle 2030 RF, pour la somme de CHF 550'000.00 est acceptée à l'unanimité.

3. Budget 2022

Introduction de M. le Syndic : pour la 2^{ème} année consécutive, le budget 2022 a été réalisé selon le modèle comptable MCH2. Ce modèle propose une présentation un peu différente ce qui rend un peu plus compliqué la comparaison avec les années précédentes. Le budget 2022 présente un excédent de charges de CHF 1'269'858.60. Cet excédent est dû en bonne partie par les amortissements des actifs qui ont été réévalués et qui sont par conséquent plus importants. Ce montant sera prélevé sur la réserve de réévaluation constituée lors du passage à MCH2. Pour mémoire, cette réserve est supérieure à CHF 13 millions et doit être utilisée durant les dix années qui suivent le changement de modèle comptable.

M. le Syndic passe la parole à M. Jacques Bourquenoud, Conseiller communal en charge des finances, pour la présentation du budget.

M. Jacques Bourquenoud : le budget 2022 présente un excédent de charges de CHF 1'296'858.60. Ce budget est le résultat d'une augmentation des charges de 3,1 % et une diminution des revenus de 0,2 %. Comme en 2021, les revenus sont estimés de manière prudente. Les charges, cependant, sont estimées de manière réaliste sachant que pour moitié ce sont des charges liées. Le Conseil communal surveille attentivement cette évolution. Fiscalement, notre commune est dans les plus avantageuses du district et l'objectif est de toujours trouver un bon équilibre entre fiscalité et capacité d'investir pour les besoins de la population.

3.1 Budget de fonctionnement

Monsieur Jacques Bourquenoud présente la récapitulation de tous les chapitres du budget de fonctionnement.

Budget de fonctionnement 2022

Libellé	Charges en CHF	Produits en CHF
Administration générale	1'191'542.25	270'600.00
Ordre et sécurité publics, défense	355'704.40	153'850.00
Formation	5'171'623.10	461'315.65
Culture, sport et loisirs	623'189.80	116'450.00
Santé	1'603'541.50	28'200.00
Prévoyance sociale	1'681'202.65	64'400.00
Trafic et télécommunications	989'010.40	270'170.00
Protection de l'environn. et aménag. du territoire	1'501'138.40	1'338'898.20
Economie publique	51'890.15	0.00
Finances et impôts	193'000.00	9'388'100.20
Totaux	13'361'842.65	12'091'984.05
Excédent de charges		1'269'858.60

M. Jacques Bourquenoud explique les principales variations :

Administration générale :

- Augmentation des charges du personnel (mise en place MCH2 et engagement d'un apprenti(e) en août 2022)

Ordre et sécurité publics, défense :

- Augmentation des charges du personnel (Association pompiers Glâne-Sud)

Formation :

- Augmentation des charges (dépenses cantonales)

Culture, sport et loisirs :

- Augmentation des charges, réaménagement du parcours VITA à Ursy et création d'un canapé forestier. Participation au complexe Epicentre, imputée en 2021 dans le chapitre de la formation

Santé :

- Augmentation des charges (dépenses cantonales)

Prévoyance sociale :

- Augmentation des charges (dépenses cantonales)

Trafic et télécommunications :

- Légère augmentation des charges

Protection de l'environnement et aménagement du territoire :

- Diminution des charges de CHF 98'500.00. Cette diminution est due au chapitre de l'approvisionnement en eau couvert à 100 % suite à l'approbation du nouveau règlement communal sur l'eau potable

Economie publique :

- Rien de particulier

Finances et impôts :

- diminution des revenus de CHF 41'300.00 suite à la vente des anciens bâtiments scolaires d'Esmons et Mossel

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

3.2 Budget des investissements

M. le Syndic donne connaissance des investissements proposés pour 2022.

Désignation	Charges en CHF	Produits en CHF
Crédit d'étude mesures PGEE	55'000.00	
Aménagement d'un columbarium	32'000.00	3'795.90
Vente bâtiment, Route de la Chapelle, Mossel	17'770.50	550'000.00
Total	104'770.50	553'795.90

3.2.1 Crédit d'étude mesures PGEE

Introduction de M. le Syndic : les violents orages qui se sont abattus sur la région en juin dernier ont mis à jour quelques faiblesses du réseau des eaux claires sur plusieurs secteurs de la commune. Afin de définir les travaux à entreprendre, une étude approfondie de ces secteurs est nécessaire. Un bureau d'ingénieurs effectue actuellement la modélisation de notre réseau, étape nécessaire pour ensuite définir les travaux à entreprendre.

M. le Syndic donne la parole à M. Régis Magnin, Conseiller communal, pour la présentation de cet investissement.

M. Régis Magnin : l'année écoulée a été marquée du sceau des intempéries. Les fortes pluies survenues cette année ont mis fortement à contribution les infrastructures communales montrant ainsi des limites. Les dégâts engendrés ont été considérables. De nombreuses mesures ont été prises directement lors des épisodes pluvieux notamment :

- ✓ Plans de mesures en collaboration avec le Service de l'agriculture (SAGri) et les agriculteurs afin d'éviter au maximum les coulées de boues ;
- ✓ Créations de tranchées alpines sur nos chemins forestiers ;
- ✓ Intensification des curages et contrôles des points sensibles.

Si le dimensionnement des collecteurs communaux est du ressort communal, il est nécessaire de rappeler que la cause d'une inondation provient parfois aussi des infrastructures privées. Il faut faire attention au sous-dimensionnement des conduites privées, il ne faut pas omettre de les curer

et de les entretenir. Les conduites privées doivent aussi être raccordées correctement au réseau communal.

Afin de trouver des solutions aux débordements, il est proposé d'effectuer une étude préliminaire sur 4 secteurs :

- 1) Chemin du Champ de la Grange à Vuarmarens
- 2) Route de Moudon à Ursy
- 3) Chemin des Sècherons à Vauderens
- 4) Chemin du Perrey/Chemin du Soleil à Ursy

Demande d'investissement :

Cout CHF 55'000.00

Financement : crédits disponibles

Charge annuelle	CHF	687.50
Amortissement 1.25 %, selon l'art. 23 de l'ordonnance sur les finances communales (OFCo)	CHF	1'100.00
Intérêts 2 %	CHF	1787.50
Total		

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à M. Dominique Gavillet, secrétaire de la Commission financière. En vertu du mandat qui lui a été confié, la commission financière a examiné cette demande d'investissement. « Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 55'000.00. Cet investissement sera couvert par les crédits disponibles. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 1787.50. Cette charge est supportable par la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition d'investissement, ainsi que son financement ».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	80	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

- ✓ La demande de crédit d'étude pour les mesures PGEE est acceptée à l'unanimité.

3.2.2 Aménagement d'un columbarium

M. le Syndic donne la parole à Jacques Bourquenoud, Conseiller communal, Président de la commission du cimetière.

M. Jacques Bourquenoud relève que le nombre de place à disposition n'est plus très nombreux. L'aménagement d'un nouveau columbarium au cimetière d'Ursy est nécessaire. Le projet prévoit 38 places supplémentaires.

Demande d'investissement :

Cout	CHF	32'000.00
Participation commune de Montet-Glâne	CHF	-3'795.90
Total	CHF	28'204.10

Financement : crédits disponibles

Charge annuelle

Amortissement 3 %, selon l'art. 23 de l'ordonnance sur les finances communales (OFCo)	CHF	846.10
Intérêts 2 %	CHF	564.10
Total	CHF	1'410.20

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Chantal Charrière, vice-Présidente de la Commission financière. « Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 32'000.00 moins la participation de CHF 3'795.90 de la commune de Montet (Glâne), soit une somme de CHF 28'204.10. Cet investissement sera couvert par les crédits disponibles. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 1'410.20. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition d'investissement ainsi que son financement ».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	79	NON	0	Abstention	1
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

- ✓ La demande de crédit pour l'aménagement d'un columbarium au cimetière d'Ursy est acceptée à la majorité des voix exprimées.

M. le Syndic donne connaissance des investissements déjà votés et reportés sur 2022 :

Budget 2022 – investissements reportés en CHF

Désignation	Charges	Produits
Mise en place du modèle de compte MCH2	50'374.15	0.00
Credit d'étude rénovation bâtiment Ursy (Route de Moudon 5)	30'000.00	
Subventions d'investissement Centre scolaire	0.00	570'546.25
Réfection de routes et de chemins AF, étape 2	129'088.45	175'000.00
Réfection de routes et de chemins AF, étape 3	1'362'600.75	722'500.80
Assainissement réseau d'eau potable Vuarmarens-Esmonts	264'757.70	610'000.00
Construction d'un collecteur route de Vauderens, Ursy	175'634.95	0.00
Réfection de canalisations : routes AF étape 2	3'627.65	0.00
Réfection de canalisations : routes AF étape 3	177'941.50	99'400.00
Aménagement cours d'eau Vauderens	31'910.35	0.00
Plan d'aménagement local	35'783.55	0.00
Credit d'étude bâtiment Vuarmarens (Rte Morlens 36)	29'760.00	0.00
Total en CHF	2'291'479.05	2'177'447.05

M. le Syndic récapitule les investissements 2022 votés :

Budget 2022 – récapitulation des investissements votés en CHF

Désignation	Charges	Produits
Credit d'étude mesures PGEE	55'000.00	
Aménagement d'un columbarium	32'000.00	3'795.90
Vente bâtiment, Route de la Chapelle, Mossel	17'770.50	550'000.00
Total	104'770.50	553'795.90

Budget 2022 – récapitulation des investissements :

- ✓ Investissements reportés CHF 114'032.00
- ✓ Investissement 2022 votés CHF -449'025.40
- Total CHF -334'993.40

3.3 Rapport et préavis de la Commission financière

La parole est donnée à Mme Corinne Bosson, Présidente de la Commission financière.

« La commission financière s'est réunie le 9 novembre dernier afin d'examiner le budget 2022 établi par le Conseil communal. Tous les postes de ce budget ont été commentés et justifiés. En conclusion : Nous remercions les autorités communales et plus particulièrement Mme Sophie Progin, administratrice des finances, M. Jacques Bourquenoud, conseiller communal responsable des finances et M. Philippe Dubey, Syndic, pour la parfaite collaboration et la transparence. Aussi, nous invitons les citoyennes et les citoyens, ici présents, à approuver les budgets 2022 tels que présentés ».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

3.4 Approbation

Budget de fonctionnement 2022 : excédent de charges de CHF 1'269'858.60
Budget des investissements nets 2022 : total de CHF -449'025.40

VOTE :	OUI	80	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

✓ Les budgets de fonctionnement et des investissements 2022 sont approuvés à l'unanimité.

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée. Il assure que le Conseil communal mettra tout en œuvre afin de respecter les budgets votés. Il remercie ses collègues du Conseil communal pour la préparation de ces budgets. Une reconnaissance particulière est adressée à l'administration communale, au service technique et tout spécialement à Mme Sophie Progin, administratrice des finances ainsi qu'à sa collaboratrice Mme Magali Rohrbasser pour tout le travail effectué dans le cadre de ces budgets 2022.

4. Nomination de l'organe de révision pour les exercices comptables 2022-2024

Introduction de M. le Syndic : l'organe de révision des comptes est nommé par l'assemblée communale sur proposition de la commission financière. L'organe de révision est désigné pour le contrôle d'un à trois exercices. Son mandat prend fin avec l'approbation des comptes annuels révisés. Une ou plusieurs reconductions sont possibles ; toutefois la durée du mandat d'un organe de révision ne peut pas excéder six ans consécutifs. Pour être désigné en qualité d'organe de révision, il faut être agréé en qualité de réviseur par l'Autorité de surveillance en matière de révision.

Le 10 décembre 2018, la Fiduciaire Butty SA a été nommée pour la révision des comptes des exercices 2019, 2020 et 2021. Selon la loi sur les communes, le mandat peut être reconduit pour une durée de 3 ans.

Proposition de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Corinne Bosson, Présidente de la commission financière.

« Lors de la réunion du 17 septembre 2021, la commission financière a porté son choix sur la société Fiduciaire Butty SA à Ursy. Lors de l'Assemblée communale du 10 décembre 2018, cette société fiduciaire a été nommée comme organe de contrôle pour les exercices comptables 2019 à 2021. La commission financière propose de reconduire la Fiduciaire Butty SA pour un deuxième mandat de 3 ans, soit pour les années 2022 à 2024 ».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	80	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

✓ La fiduciaire Butty SA à Ursy est désignée pour la révision des comptes des exercices comptables 2022 à 2024.

5. Approbation des nouveaux statuts de l'Association « Pompiers Glâne-Sud »

M. le Syndic relève que pour les points 5 à 9 du tractanda de l'assemblée, les documents étaient disponibles sur le site internet de la Commune ou à disposition auprès de l'administration communale. Les nouveaux statuts soumis pour approbation ne seront pas lus. Des explications sur les principaux éléments et/ou changements seront présentés.

M. Régis Magnin, Conseiller communal, présente les principaux changements des nouveaux statuts de l'Association « Pompiers Glâne-Sud ». Il s'agit de :

- toilettage général pour répondre aux exigences du MCH2
- nomination d'une commission financière et dispositions y relatives
- possibilité de louer des locaux excédentaires à des tiers
- limite d'endettement pour les investissements fixée à CHF 6'000'000.00

Les nouveaux statuts ont été acceptés par l'assemblée des délégués du 30 septembre 2021.

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à M. Dominique Gavillet, secrétaire de la Commission financière.

« Lors de notre séance de la commission financière du 9 novembre 2021, Mme Sophie Progin, administratrice des finances, M. Jacques Bourquenoud, conseiller communal responsable des finances et M. Philippe Dubey, syndic, nous ont présenté la modification des statuts de l'APGS. En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable et invite l'Assemblée Communale à approuver lesdits statuts tels que présentés ».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	80	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

✓ Les nouveaux statuts de l'Association « Pompiers Glâne-Sud » sont approuvés à l'unanimité.

6. Approbation des nouveaux statuts de l'Association pour la construction et l'exploitation d'un centre sportif à Ursy (ACSU)

M. le Syndic donne la parole à Mme Emilie Schlosser, Conseillère communale, pour la présentation de ce point à l'ordre du jour.

Mme Emilie Schlosser présente les principaux changements des nouveaux statuts de l'Association pour la construction et l'exploitation d'un centre sportif à Ursy (ACSU). Il s'agit de :

- toilettage général pour répondre aux exigences du MCH2
 - nomination d'une commission financière et dispositions y relatives
 - référendum : dépense nouvelle supérieure à CHF 150'000.00, référendum facultatif
 - référendum : dépense nouvelle supérieure à CHF 500'000.00, référendum obligatoire
- Les nouveaux statuts ont été acceptés par l'assemblée des délégués du 20 octobre 2021.

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Chantal Charrière, vice-Présidente de la Commission financière.

« Lors de notre séance de la commission financière du 9 novembre 2021, Mme Sophie Progin, administratrice des finances, M. Jacques Bourquenoud, conseiller communal responsable des finances et M. Philippe Dubey, syndic, nous ont présenté la modification des statuts de l'ACSU. En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable et invite l'Assemblée Communale à approuver lesdits statuts tels que présentés ».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI 80	NON 0	Abstention 0
---------------	--------	-------	--------------

- ✓ Les nouveaux statuts de l'Association pour la construction et l'exploitation d'un centre sportif à Ursy (ACSU) sont approuvés à l'unanimité.

7. Approbation des nouveaux statuts de l'Association de communes pour l'adduction d'eau de la Glâne Sud-Ouest (AGSO)

M. le Syndic donne la parole à M. Régis Magnin, Conseiller communal, pour la présentation de ce point à l'ordre du jour.

M. Régis Magnin présente les principaux changements des nouveaux statuts de l'Association de communes pour l'adduction d'eau de la Glâne Sud-Ouest. Il s'agit de :

- toilettage général pour répondre aux exigences du MCHZ
- nomination d'une commission financière et dispositions y relatives
- référendum : dépense nouvelle supérieure à CHF 150'000.00, référendum facultatif
- référendum : dépense nouvelle supérieure à CHF 500'000.00, référendum obligatoire

Les nouveaux statuts ont été acceptés par l'assemblée des délégués du 20 octobre 2021.

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à M. Dominique Gavillet, secrétaire de la Commission financière.

« Lors de notre séance de la commission financière du 9 novembre 2021, Mme Sophie Progin, administratrice des finances, M. Jacques Bourquenoud, conseiller communal responsable des finances et M. Philippe Dubey, syndic, nous ont présenté la modification des statuts de l'AGSO. En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable et invite l'Assemblée Communale à approuver lesdits statuts tels que présentés ».

Discussion :

M. Pierre Praz : a constaté une petite coquille à l'art. 15 al. 2 « selon la législation et non législature ».

M. le Syndic remercie M. Pierre Praz pour cette remarque.

Décision :

VOTE :	OUI 80	NON 0	Abstention 0
---------------	--------	-------	--------------

- ✓ Les nouveaux statuts de l'Association de communes pour l'adduction d'eau de la Glâne Sud-Ouest (AGSO) sont approuvés à l'unanimité.

8. Approbation des nouveaux statuts de l'Association du Cycle d'orientation de la Glâne

M. le Syndic présente les principaux changements des nouveaux statuts de l'Association du Cycle d'orientation de la Glâne. Il s'agit de :

- toilettage général pour répondre aux exigences du MCHZ
 - nomination d'une commission financière et dispositions y relatives
- Les nouveaux statuts ont été acceptés par l'assemblée des délégués du 27 mai 2021.

Discussion :

M. Pierre Praz : se pose une question sur l'art. 12 al. 1 des statuts qui précise que le comité d'école est composé... en principe de 2 parents d'élèves au moins. Le conseil des parents ne fait pas partie du comité d'école ?

M. le Syndic : non, le conseil des parents ne fait pas partie du comité d'école. Actuellement, sur les 15 membres du comité d'école, 6 à 7 membres sont parents d'élèves. Cette disposition est-elle toujours nécessaire ? à voir lors d'une prochaine modification des statuts.

Décision :

VOTE :	OUI 79	NON 0	Abstention 1
---------------	--------	-------	--------------

- ✓ Les nouveaux statuts de l'Association du Cycle d'orientation de la Glâne sont approuvés à la majorité des voix exprimées.

9. Approbation des nouveaux statuts de la Région Glâne-Veveyse

M. le Syndic présente les principaux changements des nouveaux statuts de la Région Glâne-Veveyse. Il s'agit de :

- toilettage général pour répondre aux exigences du MCHZ
- nomination d'une commission financière et dispositions y relatives
- nouvel organe de l'association : bureau du comité de direction

Les nouveaux statuts ont été acceptés par l'assemblée des délégués du 11 novembre 2021.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI 78	NON 1	Abstention 1
---------------	--------	-------	--------------

- ✓ Les nouveaux statuts de la Région Glâne-Veveyse sont approuvés à la majorité des voix exprimées.

10. Divers**Informations du Conseil communal :****Personnel communal**

Suite à la démission de Madame Sonia Odermatt au 30 septembre 2021, le Conseil communal a engagé Madame Jessica Païta en qualité de collaboratrice administrative à partir du 1^{er} décembre 2021. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue dans l'équipe de l'administration communale et beaucoup de plaisir dans son travail.

Conseil communal

Suite aux élections du 28 novembre dernier, Monsieur Philippe Demierre, vice-Syndic, a été élu au Conseil d'Etat. Au nom du Conseil communal et de la population, M. le Syndic adresse ses plus sincères félicitations à Monsieur Philippe Demierre qui nous quittera le 16 décembre prochain. Par conséquent des élections complémentaires seront organisées le 13 mars 2022. La date prévue pour le dépôt des listes est fixée au lundi 31 janvier 2022 à 12h00. Les informations y relatives suivront.

Administration communale

Durant les fêtes de Noël, l'administration communale sera fermée du 24 au 31 décembre 2021. Ouverture selon l'horaire habituel à partir du lundi 3 janvier 2022.

Ecole maternelle

Les inscriptions à l'école maternelle pour l'année 2022-2023 sont d'ores et déjà ouvertes. Les documents y relatifs sont disponibles sur notre site internet.

Parc éolien

Pour mémoire, le Conseil communal d'Ursy a diffusé le 17 juin dernier un communiqué de presse commun avec les exécutifs des communes de Billens-Hennens, Sivrinez et Romont. Ce communiqué précisait qu'aucun projet éolien n'était en cours et que le Conseil communal ne prévoyait pas de discuter d'un tel projet durant la législature 2021-2026.

A ce sujet, les communes de la Sonnaz et Vuisternens-dt-Romont nous ont transmis l'avis de droit rédigé par Me Ecoffey. Selon cet avis, les autorités communales ne pourraient pas s'opposer au

développement d'une éolienne sur un terrain privé. De plus, Me Ecoffey met en évidence l'absence d'indépendance et la présence de conflits d'intérêts qui reste toutefois à confirmer chez les experts mandatés par le Service de l'énergie. La commune d'Ursy a donc également déposé une demande de reconsidération du volet élien du PDCant auprès du Conseil d'Etat. Ce document est disponible sur le site internet de la commune : www.ursy.ch.

Etude de fusion Ursy / Montet-Glâne

Suite à l'acceptation du projet d'étude de fusion de la Glâne-Sud par la population de Montet-Glâne et au dernier sondage réalisé par le Conseil communal de Montet-Glâne le 7 novembre dernier, les citoyens/citoyennes se sont prononcés à une large majorité en faveur d'une étude de fusion avec la commune d'Ursy. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant des démarches y relatives.

Mise au concours d'un poste d'apprenti(e) employé(e) de commerce, profil E ou M

Le Conseil communal a mis au concours le poste d'apprenti(e) employé(e) de commerce, profil E ou M. Ce poste est toujours vacant. Les postulations peuvent être envoyées directement à l'administration communale.

Questions :

La parole n'est pas demandée.

Avant de clore les débats, M. le Syndic, au nom du Conseil communal, remercie les personnes présentes pour leur participation à cette Assemblée communale et aussi pour la confiance témoignée. Il remercie également toutes les citoyennes et les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune. Un merci tout spécial est adressé à ses collègues du Conseil communal ainsi qu'à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement.

M. le Syndic souhaite à chacune et à chacun de belles fêtes et présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

L'assemblée est close à 21h25.

Le Syndic :

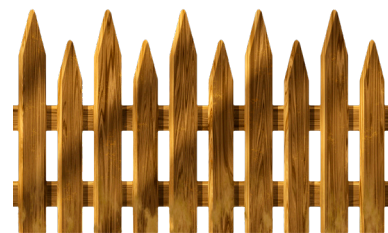
Philippe Dubey

La Secrétaire :

Marie-Claude Conus

Distance murs, clôtures – Loi cantonale sur les routes

Fréquemment, des citoyens nous demandent quelles sont les distances à respecter pour les murs et clôtures. Vous trouverez ci-après quelques règles tirées des législations en vigueur.



Distance à la route – Loi sur les routes (LR)

Art. 93a 1. Murs et clôtures

1. Les murs et clôtures ne peuvent être construits, rétablis ou exhausés à moins de 1.65 m. du bord de la chaussée le long des routes publiques. Cette distance peut être augmentée par voie de règlement communal.
2. Les clôtures en fil de fer barbelé sont interdites.
3. La hauteur maximale des murs et clôtures implantés à 1.65 m de la chaussée est de 1 mètre dès le niveau du bord de la chaussée correspondant. Au-delà de cette distance de 1.65 m., une hauteur supérieure est admise, pour autant qu'elle ne constitue pas un obstacle pour la visibilité des usagers.
4. Des dérogations peuvent être accordées, en particulier pour des murs de soutènement et des installations antibruit.
5. Le règlement d'exécution définit les types de clôtures légères ou provisoires qui peuvent être implantées à 75 centimètres du bord des chaussées, le long des routes communales et des chemins publics de dévestiture situés dans la zone à bâtir (sont notamment considérées comme clôtures légères celles qui sont facilement déplaçables, et ce à peu de frais, telles que les clôtures électriques à bétail, les clôtures constituées de piquets reliés par des fils de fer ou des lattes de bois).

Distance à la limite d'un bien-fonds

Loi d'application du code civil suisse (LACC)

Art. 59c) En limites

1. Toute clôture, hormis la haie vive, peut être établie dans l'alignement des bornes, à condition de ne pas excéder 120 cm de hauteur. Si elle doit dépasser ce maximum, elle sera reculée de la distance correspondant au résultat de la différence entre la hauteur maximale autorisée (120 cm) et la hauteur effective de la clôture. Ces restrictions ne concernent pas la clôture des cours, jardins et pâturages, qui peut être surélevée suivant les besoins.

Règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATeC) – Hauteur des murs

Art. 60 Murs

1. La hauteur des murs de soutènement ou de clôture ne peut pas dépasser 1,20 m. dans l'alignement des bornes. Si un mur dépasse cette valeur, il doit être reculé d'autant. La hauteur du mur se calcule à partir du niveau du terrain naturel en limite de propriété.
2. Les dispositions de la loi sur les routes relatives aux fonds voisins sont réservées.

Obligation de permis de construire

- Les murs de soutènement ou de clôture d'une hauteur max. de 1.20 m. par rapport au terrain naturel (procédure simplifiée)
- Les murs d'une hauteur supérieure à 1.20 m. par rapport au terrain naturel (procédure ordinaire)

Les clôtures légères ne sont pas soumises à permis de construire.

Prise d'eau à une borne hydrante (BH)



Lors du remplissage de votre piscine ou pour le test d'une fosse à lisier, vous avez la possibilité de vous adresser à l'administration communale pour demander un prélèvement d'eau à une borne hydrante.

Un collaborateur communal sera mandaté pour effectuer la mise en place du compteur et du matériel adéquat, y compris la mise en service et hors service de la BH.

Les frais y relatifs sont facturés conformément au règlement tarifaire de l'eau potable.

Le Conseil communal rappelle qu'il est interdit de se servir d'eau à une borne hydrante sans autorisation de la Commune.

Réseau communal d'eau potable - Résultat des analyses

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année de manière exhaustive.



Qualité microbiologique et chimique :

Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.

	Bionnens	Esmonts	Mossel	Ursy - Vauderens	Vuarmarens
Dureté en degrés français (moyenne)	22 ± 2	32.6 ± 1.3 à 33.8 ± 1.3	22 ± 2	25.2 ± 1.0 à 37.9 ± 1.5	32.8 ± 1.3 à 34.6 ± 1.3
Teneur en Nitrate (mg/L) <small>(Tolérance à ne pas dépasser : 40 mg/L)</small>	5 ± 2	24 ± 1 à 34 ± 1	5 ± 2	9 ± 0.4 à 31 ± 1	19 ± 1 à 20 ± 0.9
Traitement	aucun	aucun	aucun	aux UV	aux UV

Provenance de l'eau :

- Eau de source et de puits
- Eau de l'AGSO (AVGG - Siviriez)
- Pour les villages de Vauderens, Vuarmarens et Ursy, l'eau des sources est mélangée avec l'eau provenant de l'AGSO.

Adresse pour renseignement complémentaire :

Administration communale, 021 909 59 41 ou e-mail, commune@ursy.ch

AGSO = Association pour l'adduction d'eau Glâne Sud-ouest

AVGG = Association pour l'adduction d'eau Veveyse-Glâne-Gruyère

Nouveau règlement relatif à la distribution d'eau potable

Le règlement relatif à la distribution d'eau potable a été approuvé en date du 7 janvier 2022. Il régit la distribution de l'eau potable sur le territoire communal ; les rapports entre la commune et les usagers ; les rapports entre la commune et les autres distributeurs actifs sur le territoire communal. Il s'applique à tous les usagers auxquels la commune fournit de l'eau potable et à tout distributeur actif.

Les tarifs de l'eau potable sont définis dans le règlement tarifaire de l'eau potable.

Ces documents sont disponibles sur le site internet www.ursy.ch

Distributeurs tiers d'eau potable :

Conformément à l'art. 3 du règlement, les distributeurs fournissant de l'eau potable à des tiers doivent s'annoncer à la commune. De plus, ils doivent respecter les exigences de la législation sur les denrées alimentaires et en particulier fournir régulièrement au Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) des échantillons d'eau à des fins d'analyses. Après chaque analyse une copie du rapport doit être remis à la commune.

Sources privées :

Votre habitation est alimentée par une source privée ?

Si oui : **nous vous remercions de vous annoncer auprès de l'administration communale, soit par courriel : commune@ursy.ch ou par téléphone au 021 909 08 42.**

Interconnexions entre réseaux d'eau publics et privés :

Ces dernières années, plusieurs pollutions de réseau d'eau publics ont été attribuées à la présence d'interconnexions entre le réseau public et des sources privées. Afin de prévenir ces contaminations, le Service de la sécurité et des affaires vétérinaires (SAAV) rappelle ce qui suit :

les interconnexions (y compris celles munies de disconnecteurs ou de flexibles) ne sont pas admises : les installations de distribution des sources privées doivent être indépendantes du réseau public. Les systèmes munis d'un tuyau flexible permettant de connecter alternativement l'arrivée d'une source privée et l'arrivée d'une source communale ne sont pas admis.

Permis de construire

Délivrés par la Commune en 2021 - Enquêtes simplifiées

Secteur Ursy

Dupont Francis	Enrochement en limite et aménagement de 4 places de parc
Charrière Cédric et Cynthia	Couvert à voiture avec dérogation à la distance à la route communale
Seuret Marie-Thérèse	Pergola à lames orientables
Périsset Gilbert	Remplacement chauffe-eau électrique par un chauffe-eau thermodynamique (PAC) air-eau
Schmutz Jérôme et Sandrine	Construction d'un cabanon de jardin
Charrière André et Chantal	Pose d'un cabanon de jardin
De Paiva Ferreira José Filipe	Garage avec dérogation à la route communale, pavillon de jardin avec barbecue cheminée et four
Vaucher Jean-Claude	Porte sectionnelle sur façade nord-est / halle de stockage - bus scolaire
Barbey Steve	Aménagement du jardin, pose d'un mur en gabion avec demande de dérogation à la distance à la route cantonale
Oberson Rachel et Johnny	Piscine avec mur de soutènement et réduit
Angéloz Xavier et Mélanie	Cabanon de jardin
Kury Jean-Pierre	Couvert de terrasse
Mifroma SA	Remplacement chaudière à mazout par chaudière à gaz
Paroisse d'Ursy	Remplacement chaudière à mazout par chaudière à pellets
Deschenaux Charles	Garage double
Dorthe José et Valérie	Couvert de pronlongement d'un cabanon de jardin - mise en conformité
Magnin Dominique et Nadia	Piscine avec PAC
Leuenberger Sophie	Pergola bioclimatique
Ikitepe Ufuk et Ümran	Installation d'une pergola
Richard Anne-Marie	Couvert à voitures
PPE La Forge	Création de deux places de parc
Magnin Denise	Surélévation d'une terrasse et porte en façade
Fontana Jacqueline	Agrandissement balcon, démolition sas d'entrée, changement chauffage
Moduli Patrick et Catherine	Remplacement tonnelle par cabanon de jardin sur dalle en béton
Saffore Etienne et Veronica	Construction d'un garage
Morend Laurent et Rita	Remplacement production chaleur
Beyeler Patrick et Anne	Mur de soutènement

Secteur Mossel

Codourey Bernard et Claudine	Couvert pour 3 voitures, avec dérogation à la distance à la route communale
------------------------------	---

Secteur Vauderens

Krnjaic Sasa	Changement système chauffage et eau chaude sanitaire
Boichat David et Emilie	Piscine enterrée, murs de soutènement, dérogation à la distance à la route communale
Currat Philippe	Mise en conformité avec changement d'affectation remise en garage/remise
Locher Sébastien	Poulailler
Chételat Alain et Carole	Installation d'une pergola
Busigny Raphaël et Nancy	Pergola et spa avec pompe à chaleur
Magne Pierre-Joseph	Remplacement chaudière à mazout par une pompe à chaleur
Prélaz, Bourdilloud, Blenishti, Guillou, Hug	Protection contre les éléments naturels
Jutzeler Willy	Vitrage coulissant sur balcon

Secteur Vuarmarens

Conus-Vial Gérard	Création d'une porte de grange
Deillon Pierre	Cabanon avec dérogation à la distance à la route communale
Odermatt Jimmy et Sonia	Couvert à voiture, réduit, piscine enterrée chauffée
Conus Dominique	Garage, local de rangement, panneaux solaires
Deillon Daniel	Modification des aménagements extérieurs, mise en conformité
Neuhaus Denis et Véronique	Piscine enterrée, coque polyester
Moura Norbert et Sandrine	Abri de jardin

Secteur Esmonts

Mohler Rainer et Nicole	Construction d'un poulailler
Mabillard Patrice et Sandra	Cabanon de jardin avec petite terrasse, dérogation à la distance à la route communale

Secteur Morlens

Hermann Philippe et Nadia	Remplacement chauffage à mazout par pompe à chaleur
---------------------------	---

Nombre d'habitants par village :

Bionnens :	Femmes	35	65
	Hommes	30	
Esmonts :	Femmes	98	197
	Hommes	99	
Morlens :	Femmes	21	44
	Hommes	23	
Mossel :	Femmes	70	139
	Hommes	69	
Ursy :	Femmes	922	1'780
	Hommes	858	
Vauderens :	Femmes	386	800
	Hommes	414	
Vuarmarens :	Femmes	180	373
	Hommes	193	

Total des habitants de la Commune au 31.12.2021 3'398

Nombre de naissances en 2021 : 42 (33 en 2020)

Nombre de décès en 2021 : 18 (31 en 2020)

Habitants au 31.12.2020 : 3'306 = + 92 habitants



Déménagement à l'intérieur de la commune

En cas de déménagement à l'intérieur de la commune, nous vous prions d'annoncer votre nouvelle adresse auprès de l'administration communale.

Guichet virtuel

Les annonces de départ ou de déménagement à l'intérieur de la commune peuvent désormais être faites par le biais de notre guichet virtuel disponible sur la page d'accueil de notre site internet

ursy.ch

Déclaration d'arrivée ou de départ Obligation d'annonce de tiers

Toute personne telle que bailleur, gérant d'immeubles ou locuteur, qui loge un tiers contre rémunération pour une durée de plus de trois mois, est tenu d'annoncer l'arrivée de ce tiers dans les quatorze jours auprès du contrôle des habitants, conformément à la Loi sur le contrôle des habitants.

Cartes CFF

2 cartes journalières CFF sont à disposition à l'administration communale aux différents tarifs suivants

Fr. 40.00 pour les citoyens de la commune

Fr. 45.00 pour les personnes de l'extérieur

Ces titres de transport sont valables sur toutes les lignes CFF, sur la quasi totalité des lacs ainsi que sur les réseaux urbains et des automobiles postales.

Un calendrier vous informe de la disponibilité de ces cartes sur notre site internet

ursy.ch/autorites/cartes-cff

La réservation s'effectue uniquement auprès de l'administration communale, par téléphone, au guichet ou directement via le site internet.





Fête Nationale 2022

La fête nationale sera célébrée le dimanche 31 juillet 2022
à la salle communale d'Ursy.

Monsieur Valentin Bard, Lieutenant de Préfet (Préfecture de la Glâne) nous fera l'honneur et la joie de partager cette soirée.

Vous êtes cordialement invités à réserver cette date et à participer à cette manifestation.

D'autres informations vous seront communiquées dans le courant du mois de juillet.

Engagement d'un nouvel agent d'exploitation

Le Conseil communal a engagé Monsieur Ludovic Corpataux d'Ursy en qualité d'agent d'exploitation. Maçon de formation, Monsieur Corpataux est âgé de 37 ans. Il est entré en fonction le 1er avril 2022.

Nous vous remercions de réserver bon accueil à Monsieur Ludovic Corpataux et lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle fonction.



Repas à domicile

Toute personne au bénéfice de l'AVS ou de l'AI, ainsi qu'en incapacité temporaire de confectionner son repas et n'ayant pas d'autre personne apte à le faire dans le ménage (sur présentation d'un certificat médical) peuvent bénéficier des repas à domicile.

La passation des commandes se fait auprès du Service des repas à domicile de la Glâne-Sud :

021 909 02 59 - mardi et vendredi matin de 8h30 à 9h30

Entretien et nettoyage des routes

L'utilisation des routes communales et cantonales est nécessaire pour les travaux agricoles, les travaux forestiers et les travaux de chantier.

Ces travaux entraînent parfois des problèmes de dépôt de boue et de terre sur les routes, ce qui peut les rendre glissantes et dangereuses.

Les conducteurs sont invités à redoubler de prudence sur les tronçons souillés.

Les agriculteurs, les forestiers et les entrepreneurs sont, de leur côté, priés de les signaler par des panneaux adéquats et de procéder au nettoyage des chaussées le plus rapidement possible.

Les autorités comptent sur la compréhension et la collaboration de chacun.

Calendrier scolaire 2022 - 2023

Rentrée 2022	le jeudi 25 août 2022
Vacances d'automne	du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 28 octobre 2022
Toussaint	le mardi 1er novembre 2022
Immaculée Conception	le jeudi 8 décembre 2022
Vacances de Noël	du lundi 26 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023
Vacances de Carnaval	du lundi 20 février au vendredi 24 février 2023
Vacances de Pâques	du vendredi 7 au vendredi 21 avril 2023
Ascension + pont	le jeudi 18 mai et le vendredi 19 mai 2023
Lundi de Pentecôte	le lundi 29 mai 2023
Fête-Dieu + pont	le jeudi 8 juin et le vendredi 9 juin 2023
Début des vacances d'été	le lundi 10 juillet 2023

Conseil des parents

Le Conseil communal d'Ursy devra nommer 7 membres au Conseil des parents.

Conformément à la loi du 9 septembre 2014 sur la scolarité obligatoire, « le conseil des parents sert à l'échange d'informations et au débat de propositions portant sur la collaboration entre l'école et les parents ainsi que pour le bien-être des élèves et leurs conditions d'étude. Le conseil est consulté par les autorités compétentes dans les affaires scolaires de portée générale en lien avec l'établissement et pour lesquelles le rôle ou l'avis des parents est important. Le conseil des parents n'a pas de compétence décisionnelle ».

Les parents intéressés sont priés de s'adresser à Mme Chloé Savary, conseillère communale en charge du dicastère des écoles, chloe.savary@ursy.ch

Par ailleurs, nous vous informons qu'une séance d'information est prévue le:

Mardi 7 juin 2022 à 20 heures

Salle communale, Ursy (Rue de l'Eglise 6)

Pour des raisons d'organisation, nous vous remercions de vous inscrire soit par courriel à commune@ursy.ch ou par téléphone au 021 909 08 42 **d'ici le 31 mai 2022.**

Horaires école enfantine 2022 - 2023

L'école enfantine comptera 5 classes à la prochaine rentrée. Les horaires des classes ne sont pas encore définis, mais les jours de congés seront les suivants :

1 Harmos	Lu	Ma	Me	Je	Ve
Matin		congé		congé	congé
Après-midi			congé		congé

2 Harmos	Lu	Ma	Me	Je	Ve
Matin			congé		
Après-midi	congé		congé		

Les informations concernant la rentrée scolaire seront publiées sur notre site internet www.ursy.ch dans le courant de l'été.



Accueil Extrascolaire d'Ursy

L'accueil extrascolaire est ouvert à tous les enfants des classes enfantines et primaires scolarisés de la Commune d'Ursy.

Il a pour mission d'assurer la garde des enfants en dehors des heures de classe, de leur fournir des repas équilibrés ainsi que de favoriser leur développement par des activités adaptées à leur âge.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements au 021 909 08 41 ou sur www.ursy.ch



LE CANAPÉ FORESTIER . . .

C'est comment ?

C'EST Rond.
C'EST EN BRANCHE.
Il y a des BAN.
C'EST chouette.
C'est comme une
MAISON où ON EST caché.
C'EST POUR l'ADULTERER. une nième Tas



C'est non,
on fait avec des
branches, c'est naturel.
il y a des bancs et
des Toi Lettes naturelles

C'est quoi ?

C'est une classe dans
la forêt. C'est un
endroit où on apprend

C'est pour y faire quoi ?

pour apprendre des truc.
pour écrire des truc.
pour faire des cabanes.
pour s'amuser tous ensemble.

Le canapé forestier c'est un endroit
où on peut s'asseoir, on peut jouer
ON peut lire,
ON peut écrire.

le canapé forestier
c'est pour s'asseoir, se
reposer, se promener,
pour faire des cabanes, pour
s'amuser et boire, pour visiter.


C'est pour qui ?

- pour les élèves.
- pour les Goupix.
- pour les qui ❤️ la Nature.
- pour du village jants.
- pour les Maitresse.

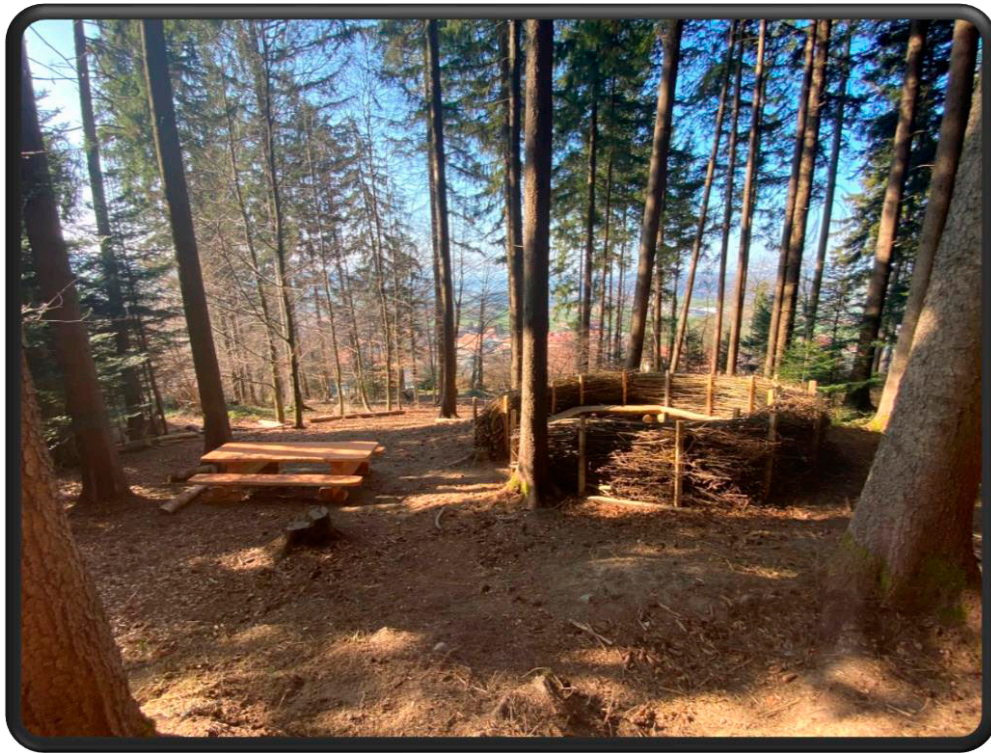
Le canapé forestier
c'est pour tous le monde
les bébé, les adulte
les enfant, et ado.

C'est où ?

il est a la forêt.
en desce de Mithoma.
tout près il y a le parcours vite



Le Canapé
Forestier
é dans Ursi
é dans LA FORÊT.



**ON AIME CE CANAPÉ, MERCI DE
LE RESPECTER !**



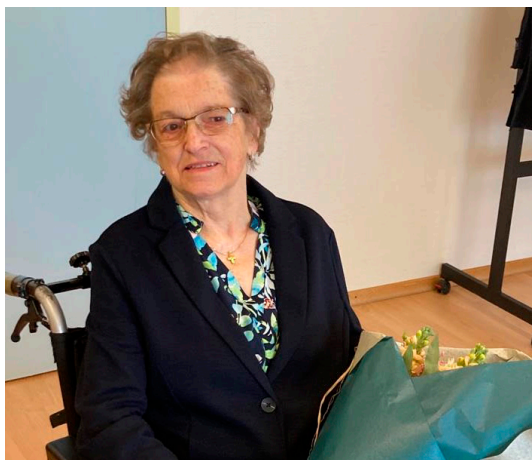
**Un tout grand MERCI à la commune et à la corporation
forestière de nous avoir permis de concrétiser ce projet.**

Les classes d'Ursy-Montet

Anniversaire - 90 ans

Trois citoyennes/citoyens ont fêté leur nonantième anniversaire entourés des autorités communales :

Madame Marguerite Gavillet à Esmonts, février 2022



Monsieur René Butty à Ursy, mars 2022



Madame Marie Rose Golliard à Ursy, avril 2022



Nous leur adressons encore toutes nos félicitations, nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et la suite d'une retraite heureuse.

Easyfind

**Vous avez perdu ou trouvé un objet ?
easyfind.ch : LA solution pour tout le canton de Fribourg !**

Toutes les communes fribourgeoises sont connectées à la plateforme easyfind.ch, le système choisi par le Conseil d'Etat pour gérer les objets trouvés de manière harmonisée dans tout le canton.

easyfind.ch est une plateforme internet à double accès. D'une part pour les communes, qui y saisissent les objets trouvés sur leurs territoires ; d'autre part pour les propriétaires, qui peuvent y rechercher l'objet qu'ils ont perdu par le biais de mots-clés.



Le système permet une uniformisation des données saisies et de la classification des objets trouvés mais il génère aussi automatiquement courriers et notifications, soulageant ainsi le travail administratif des bureaux d'objets trouvés. Il permet en outre d'effectuer des recherches globales transrégionales, puisque les objets enregistrés sont stockés dans une base de données centralisée.

Vous avez trouvé un objet ?

Déposez-le au bureau des objets trouvés ou à l'administration communale de n'importe quelle commune fribourgeoise. L'objet sera immédiatement enregistré sur www.easyfind.ch, la plus grande plateforme informatique suisse de gestion des objets trouvés.

Toutes les communes du canton sont connectées à [easyfind](http://easyfind.ch) et sont en mesure d'enregistrer n'importe quel objet trouvé sur la plateforme informatique.

Vous avez perdu un objet ?

Deux solutions s'offrent à vous !

Rendez-vous sur le site internet www.easyfind.ch et recherchez votre objet perdu en sélectionnant les mots-clés adaptés.

Rendez-vous au bureau des objets trouvés ou à l'administration communale d'une commune fribourgeoise. Le ou la préposé-e aux objets trouvés fera volontiers pour vous une recherche poussée dans le système [easyfind](http://easyfind.ch).

Si votre objet perdu est enregistré sur la plateforme, vous obtiendrez toutes les coordonnées utiles pour le récupérer dans les meilleurs délais !

♥ Réduction des primes à l'assurance-maladie 2022

Qui a droit à une réduction de primes ?

L'Etat accorde des subsides destinés à la réduction des primes à l'assurance-maladie obligatoire en faveur des assurés de condition économique modeste.

Vous pouvez obtenir les informations nécessaires sur le site internet :

www.caisseavsfr.ch/particuliers/reduction-des-primes-dassurance-maladie/reduction-des-primes-dassurance-maladie

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le 1er jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation AVS.

Dépôt de la demande

Le questionnaire « Demande de réduction des primes » doit être complété, signé et remis à la Caisse cantonale de compensation AVS **au plus tard jusqu'au 31 août 2022**.

La requête doit être accompagnée des documents requis pour l'examen du droit. La Caisse cantonale de compensation AVS n'entre pas en matière pour les demandes déposées après cette échéance.

Formulaires disponibles auprès de l'Administration communale d'Ursy.

🔊 Nuisances sonores

Les utilisateurs de tondeuses et autres machines à moteur thermique telles que tronçonneuses, débroussailluses etc. qui génèrent une nuisance sonore, sont tenus de respecter la quiétude du voisinage et il est vivement recommandé de n'employer ces machines qu'aux heures suivantes:

la semaine de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00
le samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h00

Le dimanche et les jours fériés interdiction formelle.

🗑️ Utilisation des compacteurs Rappel

Le dépôt des sacs est interdit en cas de panne de la benne !

Dans ce cas, veuillez reprendre vos sacs ou vous rendre à une autre benne:

Ursy:

- Rue de l'Eglise 6
- Déchetterie

Vuarmarens:

- Route de Morlens 36



★ Ursy s'Anime

Notre course aux oeufs a eu lieu le lundi de Pâques sous un magnifique soleil. Nous vous remercions pour votre présence, votre bonne humeur et votre générosité, sans quoi cette manifestation n'aurait pas été aussi réussie.



Retrouvez toutes les informations et la possibilité de vous inscrire à nos différentes manifestations tout au long de l'année sur www.ursysanime.ch.



Nous vous donnons rendez-vous le samedi 24 septembre 2022 pour la prochaine édition de notre traditionnel marché d'automne.

Vous souhaitez participer à la magie de Noël qui animera notre commune durant le mois de décembre ? Vous pouvez d'ores et déjà vous annoncer sur notre site ou auprès d'une personne du comité pour la création d'une fenêtre de l'Avent.

Agenda Ursy s'Anime 2022

SAMEDI 24 SEPTEMBRE

Marché d'automne

SAMEDI 1^{ER} OCTOBRE

Bourse d'automne

VENDREDI 16 DÉCEMBRE

Fenêtre de l'Avent de l'école

Élimination des déchets spéciaux des ménages

Collectes mobiles

Rapporter les déchets spéciaux des ménages aux commerces spécialisés reste la solution à privilégier. Cependant, les collectes cantonales indiquées ci-dessous offrent à la population une occasion supplémentaire d'éliminer gratuitement les petites quantités de déchets spéciaux (max. 20 kg) en toute sécurité et dans le respect de la législation environnementale.



Liste des collectes :

<https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/dechets-et-sites-pollues/dechets/dechets-speciaux>

Deux fois par an, les spécialistes d'une entreprise d'élimination s'installent sur une place publique pour offrir aux ménages privés la possibilité de rapporter gratuitement les petites quantités de déchets spéciaux (max. 20 kg) en toute sécurité et ainsi garantir une élimination conforme à la législation environnementale.

URSY

place de la salle communale (Rue de l'Eglise 6)
18 juin et 29 octobre 2022
9h30 - 11h30

Élection au Conseil d'Etat

Le 28 novembre dernier, M. Philippe Demierre a été brillamment élu au conseil d'Etat. Pour notre commune c'est une chance et un honneur d'avoir un de ses citoyens qui accède à cette fonction.



Au nom des autorités et de toute la population de la commune d'Ursy, nous lui présentons nos plus sincères félicitations pour sa magnifique élection.

Une réception officielle sera organisée par le Conseil communal le 26 juin prochain à Ursy. Vous aurez tous l'occasion de célébrer comme il se doit notre ami et collègue.

En attendant, nous lui souhaitons plein succès dans cette nouvelle fonction.

Le Conseil communal

Votations – élections

Nouvelle boîte aux lettres pour le vote par correspondance

Vous avez certainement pu constater, lors des derniers scrutins, qu'une nouvelle boîte aux lettres officielle a été aménagée pour le dépôt des votes par correspondance. Nous vous remercions d'y déposer vos enveloppes de vote jusqu'au dimanche du scrutin à **10 heures**.



Celle-ci se trouve à droite de la boîte aux lettres communales, à côté de la porte d'entrée de la halle de sport.

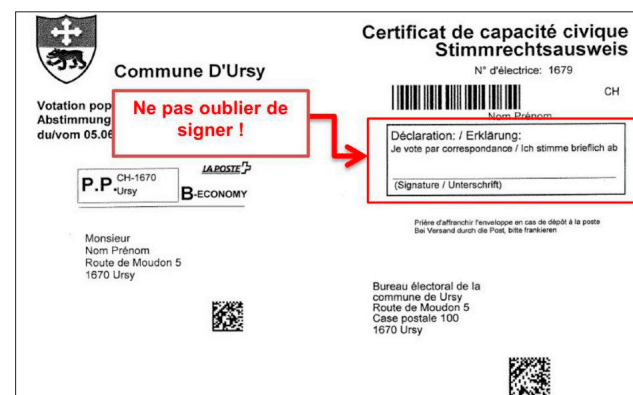
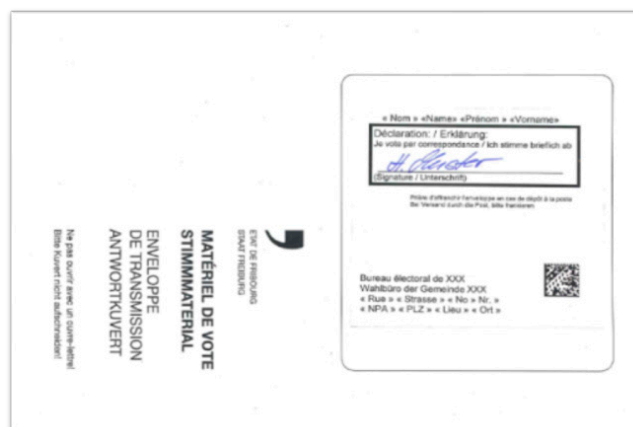
Il faut noter que cette boîte aux lettres est prévue uniquement pour le dépôt des enveloppes de vote, aux périodes prévues pour les scrutins communaux, cantonaux, et fédéraux.

Vote anticipé (par dépôt ou par correspondance): Comment procéder ?

De nombreuses enveloppes de votations nous parviennent sans signature ou cette dernière n'est pas visible dans la fenêtre d'envoi.

Le certificat de capacité civique se présente sous la forme d'une feuille A4, il doit être **signé** et placé dans l'enveloppe de transmission.

La signature ainsi que le nom et le code barre **doivent impérativement être visibles** dans la fenêtre de l'enveloppe de transmission comme dans l'exemple suivant :



Application mobile «Ursy»

Recevoir des notifications, consulter des informations sur ton téléphone : c'est possible avec l'application « URSY ». Disponible pour Android, Apple, et comme Web app.

En cas d'urgence, l'application permet aux personnes qui l'ont téléchargée de recevoir un message « push ». Une telle alerte est utile en cas de risque sanitaire ou sécuritaire, par exemple.

N'hésitez pas à télécharger l'application dans

Google Store
App Store d'Apple
Web app : app.ursy.ch

Nouveau sur l'application mobile: liste des poubelles à chien !



TIRS OBLIGATOIRES 2022

Stand de tir de PORSEL

- 1^{ère} séance : Dimanche 8 mai 2022 de 9h00 à 11h30**
2^{ème} séance : Samedi 4 juin 2022 de 13h30 à 15h30
3^{ème} séance : Dimanche 28 août 2022 de 9h00 à 11h30 et 13h30 à 15h30
4^{ème} séance : Mercredi 31 août 2022 de 18h00 à 20h00

Nous vous prions de vous munir de :

- votre livret de service
- votre livret de tir / performance
- votre carte d'identité
- la feuille d'étiquettes remise par le département militaire fédéral

RAPPELS IMPORTANTS

Comme l'année dernière ce tir est à nouveau obligatoire pour les militaires astreints.

Le tir obligatoire et le tir en campagne doivent aussi être effectués pour les personnes qui ont une arme en prêt et celles qui désirent garder leur arme à la fin de leur service !

Le weekend officiel du tir en campagne 2022 aura lieu le vendredi 10 juin de 18h00 à 20h00, le samedi 11 juin de 9h00 à 11h30h et de 13h30 à 18h30 et le dimanche 12 juin de 9h00 à 11h30 au stand de Châtel-St-Denis pour le fusil 300m et le pistolet 25m.

Cette année, lors des séances d'août et septembre il y a à nouveau la possibilité d'effectuer le tir en campagne en premier lors d'une séance de tir obligatoire.

Société de tir de PORSEL
www.tirporsel.ch



musée du papier peint
mézières / fr / suisse

Un lieu rare à découvrir près de chez vous

Le Musée du papier peint : à visiter sur place et depuis chez vous

Présentation du Château

Lové au centre du village de Mézières, voisin de l'église, le Château de Mézières cache des trésors. Laissé à l'abandon pendant plusieurs dizaines d'années, il a même failli être démoli. Madame Edith Moret a cependant eu le projet de le transformer en hôtel avant que le Service des biens culturels, subjugué par les beautés qu'il abritait, a suggéré d'en faire un musée.

En effet, derrière ces façades délabrées se languissaient des papiers peints historiques d'une beauté et d'une rareté égales par seulement cinq autres demeures dans le monde. Après plus d'une dizaine d'années de restauration et plus de cinq millions de francs d'investissement, le Musée du papier peint a ouvert ses portes le 6 octobre 2007. Depuis cette année-là, au rythme de deux expositions temporaires par année et de différents événements, le Château de Mézières accueille annuellement plusieurs milliers de visiteurs.



© Musée du papier du peint, 2019

Exposition temporaire : Un château aux petits soins - du 19.02 au 05.06.2022

L'année 2022 marque les 15 ans du Musée du papier peint. Qui se doute aujourd'hui, en arpentant le château, de l'immense travail qui se cache derrière son aspect actuel ? Dans cette exposition-anniversaire, le musée dévoile les coulisses des travaux de restauration qui ont permis de sauver ce patrimoine exceptionnel. L'accent est mis sur la conservation des papiers peints, mais façades, parquets, sols en tomettes, cheminés néo-classiques, portes Louis XV ou boiseries ont aussi été traités avec le plus grand soin.

D'anciennes photos mises à disposition par le Service des biens culturels de Fribourg attestent de l'état délabré du château avant les travaux et mettent en évidence l'envergure des interventions nécessaires pour redonner aux vieux murs leur splendeur d'antan. Le château a été laissé à l'abandon

Une administration communale à votre service

Réception téléphonique

lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

(sauf vendredi après-midi : fermé)

Service administratif

021 909 59 41
commune@ursy.ch

Contrôle des habitants

021 909 08 41
habitants@ursy.ch

Service des finances

021 909 59 57
finances@ursy.ch

Service technique

021 909 08 42
commune@ursy.ch

Horaire d'ouverture des guichets

Lundi	8h30 à 11h30	16h à 19h
Mardi	8h30 à 11h30	Fermé
Mercredi	8h30 à 11h30	Fermé
Jeudi	8h30 à 11h30	13h30 à 17h
Vendredi	8h30 à 11h30	Fermé

Jours de fermeture en 2022

Ascension	Jeudi et vendredi 26 et 27 mai 2022
Pentecôte	Lundi 6 juin 2022
Fête Dieu	Jeudi et vendredi 16 et 17 juin 2022
Assomption	Lundi 15 août 2022
Toussaint	Mardi 1 ^{er} novembre 2022
Immaculé Conception	Jeudi et vendredi 8 et 9 décembre 2022
Noël	Lundi 26 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023, inclus

Vacances d'été :

Du lundi 1^{er} août 2022 au vendredi 5 août 2022, inclus